

**DEPARTEMENT DE LA CHARENTE**  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**  
**GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 18 DECEMBRE 2025**

**Délibération n°2025.12.269**

**Fonds concours Solidarité : attributions 2025**

**LE DIX HUIT DECEMBRE DEUX MILLE VINGT CINQ à 16 h 00**, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 12 décembre 2025

**Secrétaire de Séance:** Jean-Luc MARTIAL

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **50**

Nombre de pouvoirs: **22**

Nombre d'excusés: **3**

**Membres présents :** Joëlle AVERLAN, Brigitte BAPTISTE, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Frédérique CAUVIN-DOUMIC, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Fadilla DAHMANI, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Francis LAURENT, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Roland VEAUX, Philippe VERGNAUD, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA

**Ont donné pouvoir :** Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Michel ANDRIEUX à Xavier BONNEFONT, Véronique ARLOT à Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-François DAURE à Fabienne GODICHAUD, Serge DAVID à Thierry MOTEAU, Anthony DOUET à Françoise DELAGE, Valérie DUBOIS à Zalissa ZOUNGRANA, Sophie FORT à Gérard DEZIER, Jean-Luc FOUCHIER à Nathalie DULAIIS, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Philippe VERGNAUD, Thierry HUREAU à Francis LAURENT, Sandrine JOUINEAU à Fadilla DAHMANI, Michaël LAVILLE à Isabelle MOUFFLET, Gérard LEFEVRE à Gérard DESAPHY, Corinne MEYER à Mireille RIOU, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER à Charlène MESNARD, Martine PINVILLE à Jean-Jacques FOURNIE, Jean-Philippe POUSSET à François ELIE, Catherine REVEL à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean REVEREAULT à Denis DUROCHER, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT,

**Excusé(s):** Séverine ALQUIER, Frédéric CROS, Chantal DOYEN-MORANGE

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DÉCEMBRE 2025**

**DÉLIBÉRATION  
N°2025.12.269**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**FONDS CONCOURS SOLIDARITE : ATTRIBUTIONS 2025**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : LIENS AVEC LES COMMUNES

Enjeux : [90101 -9) SOLIDARITÉ AVEC LES COMMUNES]

**OBJECTIFS DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

ODD 10 : Egalité territoriale

ODD 17 : Partenariats

Par délibération n° 246 du 8 décembre 2022, GrandAngoulême a créé un fonds de concours Solidarité :

- limité aux communes ne bénéficiant pas de la part variable de la dotation de solidarité communautaire (DSC), soit 28 communes : Asnières sur Nouère, Balzac, Bouëx, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Jauldes, Linars, Magnac sur Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers sur Boème, Nersac, Plassac-Rouffiac, Puymoyen, Saint Michel, Saint Saturnin, Sers, Sireuil, Torsac, Touvre, TroisPalis, Vindelle, Voeuil et Giget, Voulgézac et Vouzan ;
- réservé aux projets qui ne peuvent pas émerger à d'autres fonds de concours de GrandAngoulême (ne pas utiliser le fonds de concours comme un complément à un autre dispositif) ;
- ouvert à tous les projets en investissement (hors travaux sur immeubles de rapport), y compris les frais d'études qui ont vocation à être inclus dans le coût d'acquisition ou de réalisation d'une immobilisation engagés durant la phase d'acquisition ou de production de l'équipement (*délibération n° 2025.05.088*) ;
- pour des projets communaux en lien avec le projet d'agglomération « GrandAngoulême 2030 ».

**Sont exclus :**

- Frais d'études préliminaires visant à examiner la faisabilité d'un projet d'investissement en vue d'aider la collectivité à prendre une décision de gestion,*

- *Travaux sur immeubles de rapport (un immeuble de rapport étant un bâtiment ayant vocation à générer des revenus locatifs réguliers provenant de la location de plusieurs logements).*

Pour rappel,

- le dispositif « Fonds de concours Solidarité » est limité à 1 projet par an avec un plafond de 5 000 €. En cas de projet important, il sera possible de porter le plafond à 10 000 € avec engagement de la commune à ne pas solliciter le fonds de concours l'année suivante ;
- le montant du fonds de concours est limité à 50 % du reste à charge pour la commune dans la limite du plafond défini ci-dessus ;
- en cas d'insuffisance de l'enveloppe au regard du nombre de projets à financer, une priorité sera donnée aux communes ayant les situations financières les plus tendues, en s'appuyant sur les informations du comptable public et du réseau de la DGFIP ;
- date limite de dépôt de demande fixée au plus tard au 31 mai de chaque année par voie dématérialisée à la direction coopération internationale, contractualisations, cofinancements communaux ou par voie postale.

Le dossier de demande doit comporter :

- ⇒ le formulaire de demande présentant le projet,
- ⇒ la délibération du conseil municipal faisant apparaître le montant prévisionnel des travaux et le plan de financement du projet (dont le montant sollicité auprès de GrandAngoulême),
- ⇒ les devis.

Pour information, bilan des 2 années précédentes :

**En 2023 : attribution de 149 961,45 € de fonds de concours Solidarité pour 27 projets sur 28 communes bénéficiaires, dont :**

- ✓ 18 projets axés sur « Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes »,
- ✓ 9 projets axés sur « Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques ».
  - 5 projets à 10 000 € (sur 2 ans),
  - 15 projets à 5 000 € (sur 1 an),
  - 7 projets en dessous de 5 000 € (sur 1 an),
    - financement de projets en seul co-financeur (17 non cofinancés), et en partenariat avec d'autres cofinanceurs (10 projets cofinancés).

**En 2024 : attribution de 132 551,76 € de fonds de concours Solidarité pour 22 projets sur 28 communes bénéficiaires, dont :**

- ✓ 16 projets axés sur « Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes »,
- ✓ 6 projets axés sur « Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques ».
  - 6 projets à 10 000 € (sur 2 ans),
  - 13 projets à 5 000 € (sur 1 an),
  - 3 projets en dessous de 5 000 € (sur 1 an),
    - financement de projets en seul co-financeur (14 non cofinancés), et en partenariat avec d'autres cofinanceurs (8 projets cofinancés).

## Attributions 2025

Au regard des critères d'intervention, 6 communes bénéficiaires de 10 000 € chacune en 2024 sont hors attributions pour 2025 : Balzac, Claix, Jauldes, Linars, St-Saturnin, Trois-Palis.

Par délibération n° 183 du 30 septembre 2025, attribution de **130 426,99 € de fonds de concours Solidarité pour 17 projets sur 22 communes bénéficiaires**, d'un montant total de travaux d'investissement de 1 284 322,20 € HT, dont :

- ✓ 12 projets axés sur « *Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes* »,
- ✓ 5 projets axés sur « *Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques* ».
  - 9 projets à 10 000 € (sur 2 ans)
  - 1 projet en dessous de 10 000 € (sur 2 ans),
  - 5 projets à 5 000 € (sur 1 an),
  - 2 projets en dessous de 5 000 € (sur 1 an),
    - financement de projets en seul co-financeur (9 non cofinancés), et en partenariat avec d'autres cofinanceurs (8 projets cofinancés).

et validation d'une nouvelle date de dépôt exceptionnelle jusqu'au **17 octobre 2025** pour 5 Communes : Dirac, Sers, Sireuil, Voeuil et Vouzan.

A ce titre, **3 dossiers ont été déposés** pour lesquels le conseil communautaire doit valider les **propositions d'attributions du fonds de concours Solidarité qui s'élèvent à 19 760,69 €** pour un montant total de travaux d'investissement de 61 827,44 € HT (les communes de Sers et Vouzan ne sollicitent pas le fonds de concours Solidarité pour 2025) :

- ✓ 1 projet axé sur « *Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes* »,
- ✓ 2 projets axés sur « *Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques* ».

dont :

- 1 projet à 10 000 € (sur 2 ans),
- 1 projet à 5 000 € (sur 1 an),
- 1 projet en dessous de 5 000 € (sur 1 an),
  - financement de projets en seul co-financeur (2 non cofinancés), et en partenariat avec d'autres cofinanceurs (1 projet cofinancé).

Ces demandes sont détaillées dans le tableau annexé.

Au vu des crédits 2025 restants, soit 45 660,86 €, les 3 nouvelles demandes peuvent être prises en compte sur l'exercice 2025.

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les attributions du fonds de concours Solidarité 2025 aux **3 communes** suivantes pour un **montant total de 19 760,69 €** :

- DIRAC : 4 760,69 €
- SIREUIL : 5 000 €
- VOEUIL ET GIGET : 10 000 €

**D'AUTORISER** Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer les documents et actes afférents à cette décision.

<b>Pour : 72</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b>
<b>Contre : 0</b>	<b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b>
<b>Abstention : 0</b>	<b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b>
<b>Non votant : 0</b>	<b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/12/2025

Publication : 26/12/2025

## FONDS CONCOURS SOLIDARITE ATTRIBUTIONS 2025

*Limité aux communes ne bénéficiant pas de la part variable de DSC liée aux centralités, soit actuellement 28 communes : Asnières sur Nouère, Balzac, Bouëx, Claix, Dignac, Dirac, Fléac, Garat, Jauldes, Linars, Magnac sur Touvre, Marsac, Mornac, Mouthiers sur Boème, Nersac, Plassac-Rouffiac, Puymoyen, Saint-Michel, Saint-Saturnin, Sers, Sireuil, Torsac, Touvre, Trois-Palis, Vindelle, Voeuil et Giget, Voulgézac et Vouzan*

N°	Commune	Nature des travaux	Axes Projet Agglo	Montant Travaux HT	Plan Financement Prévisionnel	FdCS 2025 proposé	% FdCS	FdCS 2024 attribué
<b>28 communes éligibles :</b> - hors Balzac, Claix, Jauldes, Linars, St-Saturnin (VA)*, Trois-Palis : communes bénéficiaires de 10 000 € en 2024 - 17 projets sélectionnés en Conseil Communautaire du 30 septembre 2025 - hors Sers, Vouzan : communes n'ayant pas de projet déposé au 31 mai 2025 et 17 octobre 2025 <i>* Communes inscrites au dispositif de l'Etat "Villages d'avenir (VA)" et "Grand Village pour Demain (GVD)"</i>								
1	Dirac * "GVD"	Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public	Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques	23 803,44 €	<b>GrandAngoulême 4 760,69 €</b> Fonds Vert 4 760,69 € (40 %) SDEG 9 521,38 € (20 %) Autofinancement 4 761,68 € (20 %)	4 760,69 €	20,00%	5 000,00 €
2	Sireuil * "VA"	Défense Incendie Lotissement "Les Coquelicots"	Un territoire qui répond aux besoins de tous ses habitants et de toutes ses communes	14 824,00 €	<b>GrandAngoulême 5 000 €</b> Autofinancement 9 824 € (66 %)	5 000,00 €	34,00%	5 000,00 €
3	Voeuil et Giget	Pompes à chaleur réversibles pour 6 classes et Dortoir Ecole Yves Duteil	Un territoire qui s'adapte aux changements climatiques	23 200,00 €	<b>GrandAngoulême 10 000 €</b> Autofinancement 13 200 € (57 %)	10 000,00 €	43,00%	1 077,50 €
				<b>61 827,44 €</b>		<b>19 760,69 €</b>	<b>32,33%</b>	92 155,00 €

<b>Enveloppe 2025</b>	177 102,00 €
Attributions 30/09/25	130 426,99 €